



Toulouse le 5 octobre 2023

Objet : L'actualité Sociale

ASH 27 septembre 2023 : L'accueil familial à titre onéreux est un dispositif d'accompagnement des personnes âgées ou handicapées, à mi-chemin entre le maintien à domicile et l'hébergement en établissement. Cet accueil a été instauré par la loi, en 1989. Ce dispositif est appelé à se développer dans le cadre du « virage domiciliaire » relatif à l'accompagnement du Grand Age.

Média Social 27 septembre 2023 : Le projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2024, affiche une progression des moyens dédiés au médicosocial de 4%. Il va financer de nouveaux dispositifs comme les deux heures de lien social pour les personnes âgées à domicile, ou un service de repérage précoce du handicap. Au total, les objectifs de dépense de la Branche Autonomie sont fixés à 39,9 milliards d'euros soit + 5,2% par rapport à 2023.

La Gazette des Communes 27 septembre 2023 : Le PLFSS 2024 met l'accent sur les revalorisations salariales, en santé et en social, pour lutter contre les pénuries de personnel.

Les Echos 26 septembre 2023 : AGIRC/ARRCO : si les partenaires sociaux n'acceptent pas d'eux-mêmes une ponction, le PLFSS 2024 l'imposera, a menacé le Ministre du Travail.

Le Courrier des Retraités n° 67 (7 à 9 – 2023) : Un rapport du Haut-Commissariat au Plan, en association avec le think tank « Matières Grises » de janvier 2023, s'interroge sur les conditions dans lesquelles les générations du Baby-Boom voudront et pourront se loger lorsqu'elles atteindront l'âge de la vieillesse et du Grand Age – Illectronisme, solitude suite à décès, adaptation du logement, aide à domicile, ville bienveillante, substitue du logement, réforme des EHPAD.

ASH 28 septembre 2023 : La Loi votée à l'été 2022 sur la déconjugalisation de l'allocation adulte handicapée va entrer en vigueur au 1^{er} décembre 2023. Elle exclue les ressources du conjoint pour le versement de l'AAH. Cela concerne environ 120000 personnes pour une augmentation moyenne de 350€ par mois.

ASH 29 septembre 2023 : ADPA (Association des Directeurs du Service aux Personnes Agées) : Alors que l'inflation est de l'ordre de 6% et l'augmentation des prix alimentaires de plus de 10%, certains départements n'ont pas revalorisés les budgets des établissements et des services à domicile les conduisant : soit à restreindre les prestations notamment alimentaire, soit à générer des déficits inquiétants ». Pascal Champvert, Président de l'ADPA annonce la création d'un observatoire des politiques départementales.

Le PLFSS 2024 met l'accent sur l'autonomie.

Le Média Social 29 septembre 2023 : Les EHPAD et services à domicile peuvent saisir leurs autorités de tarification pour entrer dans le dispositif départemental de suivi des structures en difficulté. L'objectif est de disposer d'un plan d'action pour assumer leur situation.

La Dépêche 1^{er} octobre 2023 : Dans son 8^{ème} baromètre annuel, l'association « Les Petits Frères des Pauvres » s'est penché sur les liens entre générations. L'enquête montre « clairement une réelle envie de créer et maintenir des liens entre générations ». La majorité des relations sont familiales et 37% des 60 ans et plus ont des contacts avec leurs petits-enfants. Mais un quart des personnes âgées voit « moins ses enfants et ses petits-enfants qu'auparavant ». Evénements familiaux, vacances, garde d'enfants sont les 3 grandes occasions d'activités communes entre générations. C'est entre 60 et 69 ans que les liens sont les plus forts. Après 80 ans, ces relations familiales s'amenuisent. Les seniors sont moins mobiles, les petits-enfants, entre 18 et 30 ans s'éloignent pour leurs études ou leur travail. 2,5 millions de personnes âgées n'ont pas d'enfant ou pas de contact avec eux. Pourtant le désir de fréquenter plus jeunes ou plus vieux reste fort.

La Dépêche 3 octobre 2023 : L'UFC : Que Choisir a analysé le détail de 594 contrats individuels d'Assurance Complémentaire, portant sur 198 organismes, et relevé une hausse médiane de 7,1% entre 2022 et 2023. « 20% des consommateurs ont même subi une augmentation supérieure à 240€ ». Les plus pénalisés sont les seniors. « Meilleurs Taux » expose qu'il coûte désormais en moyenne 250€ par mois pour un couple âgé de 60 ans. D'une manière générale, les technologies de pointes coûteuses, combinées à un vieillissement de la population, justifient certaines augmentations dans différents organismes de santé. La réforme « 100 % santé sur la prise en charge des soins dentaires, optiques et auditifs a aussi augmenté la part de remboursements des complémentaires santé. Cette réforme, mal anticipée, va rentrer dans sa deuxième phase en entendant la logique 100 % aux prothèses capillaires et aux fauteuils roulants. « UFC Que Choisir » recommande de surveiller l'avis d'échéance de son contrat pour faire jouer la concurrence et en changer.

En bref : 6 octobre : Journée Internationale des aidants.

Francis De Block